



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
**Service Eau, Environnement et Forêt**  
**Cité Administrative Coligny**  
**131, rue du Faubourg Bannier**  
**45042 ORLEANS CEDEX**

Orléans, le 3 Août 2017

**Nos Réf : YC.2017.52**

**OBJET : Demande d'enduro**

Monsieur le Directeur,

La Brème Sullyloise sollicite une demande d'enduro de pêche de 72 heures sur les douves du Château de Sully sur Loire en faveur du téléthon.

Vous trouverez ci-joint sa demande.

La Fédération de Pêche du Loiret émet un avis favorable.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président, D. TINSEAU



# AAPPMA La Brème Sullyloise

ARRIVÉ LE

- 7 AOUT 2017

SEDF

**Mr Péron Ludovic, 8 résidence les bardolières, 45460 Bray en Val  
Tél : 06 85 35 11 59**

**Mr Tinseau Dominique  
Président de la Fédération de  
pêche du Loiret  
49, route d'Olivet  
45100 Orleans**

Bray en Val, le 1er Juillet 2017

Monsieur le Président,

La *Brème Sullyloise*, organise son **5<sup>ème</sup> Enduro pêche à la carpe** sur les bords des Douves du Château de Sully sur Loire, en faveur du Téléthon

**Du Vendredi 6 Octobre au dimanche 8 Octobre 2017**


Cette manifestation aura pour but de regrouper **15 équipes de 2 pêcheurs** répartis sur les bords des Douves du Château de Sully sur Loire coté allée des tilleuls.

Etant donné la configuration actuelle du site du plan d'eau, nous aimerions avoir la possibilité d'organiser cet événement sur ce lieu.

Nous vous joignons à ce courrier le déroulement des 2 jours et le règlement de l'enduro que vous aurez peut être à fournir à l'Onema ou autre organisme.

Dans l'attente de votre réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Le président

  
Ludovic PÉRON

## OBJECTIFS

- Faire partager la passion de la carpe à travers cette manifestation.
- Faire découvrir la beauté du site des Douves du Château et son cheptel de belles carpes
- Récolter des fonds en faveur du téléthon
- Réunir des passionnés dans un but caritatif

## DEROULEMENT DES 2 JOURS

### Arrivée des exposants sur le site de 7 h 00 à 9 h 00 :

- Installation du barnum pour le PC
- Mise en place du groupe électrogène, de la sono etc...

### Arrivée des carpistes de 8 h 00 à 12 h 00 :

- A l'entrée les participants doivent impérativement régler les inscriptions qui seront de 50 euros par équipe.
- Les carpistes seront regroupés par équipe de 1 ou 2 pêcheurs sur 1 secteur (berge côté place Henry IV)
- Inscription avec café de bienvenue

### Déroulement de l'enduro du Vendredi 10 h 00 au dimanche 13 h 00 :

- **Vendredi 10 h 00** : début de l'épreuve
- **Dimanche 11 h 00** : fin de l'épreuve

### Résultat de l'enduro à 12 h 00 :

- Remise des coupes et lots
- Verre de l'amitié
- Photos de groupe

### Départ des participants après la photo de groupe



# AAPPMA La Brême Sullyloise

Mr Péron Ludovic, 8 résidence les bardolières, 45460 Bray en Val  
Tél : 06 85 35 11 59

## REGLEMENT DE L'ENDURO CARPE ET SILURE 6, 7, 8 OCTOBRE 2017

### Article 1 : organisation

Le concours se déroulera du vendredi 6 Octobre au dimanche 8 Octobre 2017.  
Il est limité à 15 équipes de 2 pêcheurs avec 4 cannes par équipes.  
L'équipe est composée de 2 pêcheurs.  
Le concours se déroulera même si le nombre d'équipes n'est pas atteint.  
Le montant de l'inscription est de 50 euros par équipe.  
Le permis de pêche est obligatoire.

### Article 2 : matériel autorisé

4 cannes par équipe : canne à carpe exclusivement.  
Les biwys de grande taille sont à éviter pour des raisons d'installation. L'abri 1 place est fortement conseillé.  
1 seul hameçon par ligne est autorisé, les hameçons a multi branches sont strictement interdit.  
Amorce : bouilletes, graines, farines, pellets. Les esches animales sont strictement interdites  
Techniques d'amorçages : toutes sont admises sauf : bateau radiocommandé, barque et canon à bouilletes.

#### *Premier Jour Vendredi*

10h00 amorçage bait rocket pendant 20 minutes (2 bait rocket par poste autorisés)

#### *Second jour Samedi*

08h00 : amorçage lourd pendant 20minutes (2 bait rocket par poste autorisés)

18h 00: amorçage lourd pendant 20 minutes (2 bait rocket par poste autorisés)

#### **Troisième Jour Dimanchei**

Pas d'amorçage lourd jusqu'à la fin du concours à 11 h 00

Impératif : se munir de plusieurs sacs de conservation, tapis de réception obligatoire et éventuellement un produit antiseptique.

### **Article 3 : déroulement du concours**

Vendredi tirage au sort à 08h30 début du concours 10h00.

Un responsable de l'organisation et du respect de toutes les règles en vigueur a été nommé par le Président de la section pêche. Mr Péron Ludovic sera responsable pendant toute la durée du concours.

Le tirage au sort sera intégral : l'organisation tirera au sort le nom de l'équipe et celle-ci tirera 2 postes pour en choisir 1. Le poste non choisi sera remis en jeu. La dernière équipe tirée au sort héritera du dernier poste.

Le poste de pêche est matérialisé par une plaquette numérotée. Les cannes doivent être installées face à la plaquette. Il ne sera autorisé aucun changement de poste une fois le tirage au sort effectué. Le placement des lignes et l'amorçage seront obligatoirement réalisés à partir du poste de pêche.

Vendredi 10h00 début du concours (corne de brume).

Pour la pesée plusieurs commissaires seront désignés.

A chaque prise il faudra appeler au moins un commissaire pour la pesée du poisson, son enregistrement et sa remise à l'eau sera immédiate.

**Remarque :** Les carpes, amours blancs et les silures seront les seuls poissons pris en compte. Tous les autres poissons seront remis à l'eau sans pesée. Pour être pris en compte le poisson devra être pesé par le matériel désigné par les organisateurs.

Dimanche 11h00 fin du concours. Dimanche 12h00 remise des prix et pot de l'amitié.

**Barème :** Le classement sera effectué au poids. En cas d'égalité le nombre de poissons sera pris en compte.

**Recommandations :** La pêche de nuit est favorable pour la pêche de la carpe, qui approche les bordures; Alors prenez les dispositions nécessaires pour ne pas les faire fuir : éclairage discret, feu strictement interdit, ne pas éclairer la surface de l'eau et éteindre les détecteurs pour le remplacement de vos lignes.

Pour le bon déroulement de l'épreuve, la cohabitation avec son voisin est de rigueur. Aider pour la prise d'un poisson (ramener vos lignes ou couler les bannières).

Secteur de pêche à partir de la descente place Henry IV jusqu'à la barrière limitrophe du parc du château.

En cas de graves intempéries l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve.

**Note :** l'organisation souhaite que la consommation d'alcool soit modérée et ceci à l'initiative des participants.

L'organisation souhaite éviter d'intervenir pour des pseudos litiges, cet enduro devra se dérouler dans le meilleur esprit. Toutefois, tout abus notable envers les différentes recommandations décrites ci-dessus sera sanctionné. L'organisation se réserve le droit d'exclure les équipes qui ne respecteront pas une des recommandations citées ci-dessus.

Aucun détritrus ne devra subsister dans l'eau ou sur la berge à l'issue de l'épreuve.

**Article 4 : récompenses aux 3 premiers si trophées.**

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Le nombre sera arrêté dès que le nombre de 15 équipes sera atteint.

---

## ***COUPON D INSCRIPTION***

A retourner à : ***Ludovic Péron***  
***8 résidence les bardolières***  
***45460 Bray en Val***  
[\*ludovic-peron@wanadoo.fr\*](mailto:ludovic-peron@wanadoo.fr)

Pour tous renseignements appeler les numéros suivants :

**SATIAT Joël                    06 70 98 22 56**  
**PERON Ludovic                06 85 35 11 59**

Equipier N° 1 :

Equipier N° 2 :

Nom :                    prénom :  
Adresse :

Nom :                    prénom :  
Adresse :

Tel :

Tél :

Règlement par chèque de 50 euros.

Les chèques seront encaissés 15 jours avant le déroulement de l'épreuve.

Les chèques sont à établir à l'ordre de : la Brème Sullyloise.

L'AAPPMA « la Brème Sullyloise » offre aux participants le café, croissant du samedi et dimanche matin